



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/CE

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE DE PROTECTION DU PORTAIL OCCIDENTAL DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS

Référence : 2019-49ACG

Nature : Maîtrise d'œuvre

Mode : Concours restreint sur avant-projet sommaire avec rendu intermédiaire

I SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1 NOM ET ADRESSES

Direction régionale des Pays de la Loire

1 rue Stanislas BAUDRY

BP 63518

44035 NANTES Cedex 01,

Courriel : crmh.pays-de-la-loire@culture.gouv.fr , Code NUTS : FRG

Adresse internet principale : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr/> Référence : 2019-49ACG

I.2 PROCÉDURE CONJOINTE

sans-objet

I.3 COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr/> Référence : 2019-49ACG

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique uniquement à l'adresse : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

Référence : 2019-49ACG

I.4 TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Service déconcentré de l'État

I.5 ACTIVITÉ PRINCIPALE

Loisirs, culture et religion

II SECTION II : OBJET

II.1 ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1 Intitulé :

Marché de maîtrise d'œuvre en vue de construire un ouvrage de protection du portail occidental de la cathédrale d'Angers

Numéro de référence : 019-49ACG

II.1.2 Code CPV principal :

Descripteur principal : 71220000 services de conception architecturale

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

II.2 DESCRIPTION

II.2.1 Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV additionnel : 45212350 Bâtiments présentant un intérêt historique ou architectural particulier.

II.2.2 Description des prestations :

Le présent concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse est passé en application des articles L. 2125-1, R. 2162-15 à R. 2162-26 et R. 2172-1 à R. 2172-6 du Code de la commande publique. Mission de base "loi MOP" selon les dispositions de l'article R. 2431-4 du Code de la commande publique, assortie des missions complémentaires suivantes : coordination sûreté et sécurité incendie.

La volumétrie maximale de l'ouvrage est définie dans le cahier des charges, validé par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 4 juillet 2019, joint à l'avis de concours.

Les prestations attendues sont décrites dans le cahier des charges validé par la commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 4 juillet 2019.

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle maximale réservée aux travaux par le maître d'ouvrage est de : 2 M€ HT valeur janvier 2020,

II.2.3 Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne.

III SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1 Pièces à fournir - Critères de sélection des participants :

A partir des justificatifs remis, la liste des candidats retenus sera établie en tenant compte des références et des garanties professionnelles et financières présentées sur la base des critères de sélections suivants :

1. La qualité des références.
2. Les capacités techniques et financières des candidats.

Ces deux critères étant appréciés au regard des enjeux et de la nature du projet, notamment en termes de pertinence et de composition de l'équipe. L'équipe candidate (individuelle ou en groupement) devra réunir les compétences et capacités professionnelles adaptées et être composée au minimum d'un-architecte, mandataire du groupement le cas échéant, d'un bureau d'études techniques tous corps d'état et SSI, d'un éclairagiste ou concepteur lumière ainsi que d'un économiste de la construction (ces deux derniers pouvant être intégrés ou non à l'une des autres composantes). Les opérateurs économiques peuvent soumissionner sous forme de groupement solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique. Toutefois, conformément à l'article R. 2142-22 alinéa 1 du Code de la commande publique, le groupement attributaire du marché devra revêtir la forme de groupement solidaire visant à prévenir la défaillance des membres du groupement. En cas de groupement, l'opérateur économique ayant en charge la MOE architecturale devra impérativement être le mandataire. Un même opérateur économique ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement. Les BET et autres spécialistes peuvent soumissionner dans plusieurs équipes.

Dossier de candidature :

- DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>); - DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>); S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Si les documents fournis ne sont pas rédigés en français, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français. Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un DUME

(document unique de marché européen) électronique, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type (en lieu et place des documents ci-dessous). Le DUME électronique peut être rempli sur le lien suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>. Le DUME doit être rédigé en français.

Dossier technique :

Les candidats doivent présenter une sélection de 3 références maximum, précisant pour chacune : le type et les caractéristiques de l'opération, les prestations et la mission réalisée, la date de réalisation, le montant HT des travaux, le maître d'ouvrage public ou privé. Les références communes à tous les acteurs membres du groupement sont à privilégier. Ces références seront présentées :

Cadre-type 1 : un tableau (format A3 portrait) avec les compétences et moyens du groupement (CA, effectifs, organisation au sein du groupement, 3 références maximum par membre du groupement) .

Cadre-type 2 : une planche (format A3 couleur portrait) de présentation libre des 3 références maximum du mandataire.

Les cadres-type pourront être téléchargés depuis la plate-forme de dématérialisation PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>, Référence : 2019-49ACG). Les cadre-types renseignés seront accompagnés d'une lettre de motivation et de présentation de l'équipe au format A4 sur 1 feuillet recto verso maximum. Les candidats devront fournir un dossier comportant l'ensemble des justifications demandées.

III.2 CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1 Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Marché réservé aux architectes selon les dispositions de la loi 77.3 du 3 janvier 1977

IV SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1 DESCRIPTION

IV.1.1 Sans objet

IV.1.2 Type de concours

Restreint avec rendu intermédiaire

Nombre de participants envisagé : 5

IV.1.3 Critères d'évaluation des projets :

Pour évaluer les prestations transmises par les candidats, il sera tenu compte des critères suivants énoncés ci-dessous par ordre de priorité :

- Qualité et pertinence du projet architectural et technique en réponse au Dossier de consultation des concepteurs du concours et aux enjeux qui y sont décrits,
- Qualité et pertinence de l'insertion dans le site,
- Economie globale du projet.

IV.2 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1 Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

31 octobre 2019 - 12:00

IV.2.2 Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date prévisionnelle : 01/12/2019

IV.2.3 Calendrier du concours et du projet :

- Visite du site: 10 décembre 2019
- Premier jury de sélection des candidats : 4^e trimestre 2019
- Remise du Rendu intermédiaire par les candidats : mars 2020
- Analyse, tenue du Second jury, envoi des questions aux candidats : avril 2020
- Remise des Projets par les candidats : mai 2020
- Analyse, tenue du Troisième jury, désignation du lauréat : septembre 2020.
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre: 4^e trimestre 2020
- Études/dépôt du permis de construire : 2021
- Lancement des travaux : 2022

IV.2.4 Durée prévisionnelle du marché :

A partir de sa notification, le marché sera conclu pour une durée prévisionnelle de 36 mois hors GPA.

IV.2.5 Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

Français

IV.3 RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1 Information sur les primes

Sur avis du jury, une prime d'un montant de 20 000 euros HT (incluant les frais de transport et d'envoi, maquette incluse) sera allouée à chacun des candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes aux conditions du règlement du concours. La prime du candidat attributaire du marché constituera une avance sur ses honoraires.

IV.3.2 Détail des paiements à verser à tous les participants :

IV.3.3 Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4 Décision du jury

La décision du jury n'est pas contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

V SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- A) Conditions de remise des candidatures et demande de renseignements complémentaires : Les candidatures seront obligatoirement remises par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr> Référence : 2019-49ACG. Une assistance en ligne y est accessible. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus. Prérequis : les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation susmentionnée. Le dépôt du pli électronique de réponse à la présente consultation n'est possible que si le candidat s'est inscrit sur la plateforme Place, après avoir créé un compte entreprise (renseignements demandés : notamment SIRET, mail, entreprise...). Il est recommandé de ne pas transmettre le pli ou de contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation en dernière minute. Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire. Les candidats pourront éventuellement transmettre une copie de sauvegarde. L'enveloppe extérieure portant impérativement la mention : Construction d'un ouvrage de protection du portail occidental de la cathédrale d'Angers / concours de maîtrise d'œuvre - candidature - copie de sauvegarde- ne pas ouvrir par le service courrier". Les plis seront impérativement remis avant la date limite indiquée dans le présent avis par tout moyen permettant de donner une date certaine à leur réception et de garantir la confidentialité de leur contenu à l'adresse suivante : DRAC des Pays de la Loire – 1 rue Stanislas Baudry – BP 63518 44035 Nantes cedex 1. L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier. Ou remis contre récépissé à la même adresse les jours ouvrés du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16 heures. Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire. Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient utiles pour soumissionner, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 7 jours avant les date et heure limites du dépôt des candidatures, une demande sur le profil acheteur PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

- B) Précisions sur le déroulement de la présente consultation: l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'à ce stade de la procédure, seuls les dossiers de candidature sont à remettre par les candidats (documents mentionnés en article III.1.1 du présent avis). Les candidats présélectionnés en phase candidature se verront ensuite remettre un dossier de concours et seront invités à déposer leurs offres. Pour information, le cahier des charges est mis à la disposition des candidats en téléchargement sur la plateforme PLACE: <https://www.marches-publics.gouv.fr> Référence : 2019-49ACG.

V.2 PROCÉDURES DE RECOURS

V.2.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île glorieuse - 44 000 NANTES

Tél : 02 40 99 46 00

V.2.2 Organe chargé des procédures de médiation :

Comité interrégional de règlement amiable des litiges - 6 quai Ceineray - BP 33 515

44 035 Nantes cedex - Tél : 02 40 08 64 33

V.2.3 VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : *Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L551-1 à -12 et R551-1 à -6 du code de justice administrative) ; * Référé contractuel : 31 jours après la publication de l'avis d'attribution ou, à défaut, 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L551-13 à -23 et R551-7 à -10 du code de justice administrative) ; * Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

V.2.4 VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

17 septembre 2019

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 31 octobre 2019

Objet de l'avis : marché de maîtrise d'œuvre en vue de construire un ouvrage de protection du portail occidental de la cathédrale d'Angers.

Nom de l'organisme : DRAC des Pays de la Loire

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun